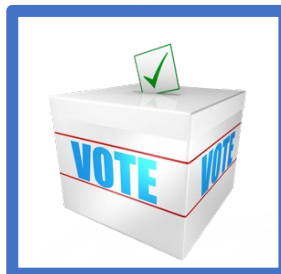
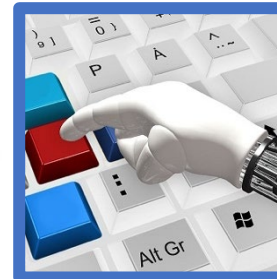
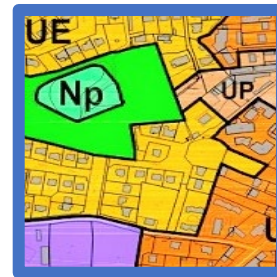




Formation des élu(e)s



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

ACTIONS DE FORMATION

www.edile.fr

Avril 2025

Pourquoi un droit à la formation des élus ?

Institué par la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le droit à la formation des élus vise à leur permettre de bénéficier d'une « *formation adaptée à leurs fonctions* » (article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis la loi du 27 décembre 2019 et une ordonnance du 20 janvier 2021, ce droit a été renforcé afin de permettre aux élus locaux d'accéder à une offre de formation plus développée et mieux articulée avec les dispositifs de droit commun.

➡ Les formations à destination des élus locaux doivent être impérativement dispensées par un **organisme de formation officiellement agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales** (voir leur liste sur www.collectivites-locales.gouv.fr).

Qui sommes-nous ?

Edile est un organisme de formation des élus locaux agréé par le ministère de l'Intérieur depuis 2014. Son agrément a été renouvelé par décision du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales en 2020. Edile est également référencé auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et de la solidarité (DREETS) de Normandie sous le numéro 28140359614. Depuis le 20 décembre 2023, notre organisme est certifié Qualiopi au titre de ses actions de formation.



Nos modules de formation et nos méthodes pédagogiques ont été conçus par des élus locaux et pour des élus locaux. Pour chacune de nos sessions de formation, organisées en **présentiel ou en distanciel**, des objectifs pédagogiques précis sont définis afin de répondre au mieux à vos besoins.

Animées par une équipe de juristes et de praticiens spécialisés dans le domaine des collectivités territoriales, les formations proposées par Edile poursuivent **trois objectifs clairs** :

- 1 Présenter les contextes juridiques de manière **accessible aux non-juristes**
- 2 Permettre à chacun de savoir **mettre en œuvre le droit en pratique**
- 3 Proposer à tous de **tirer profit des expériences de chacun**

Edile ouvre ses sessions de formation aux cadres territoriaux. Cette formule permet ainsi aux élus qui le souhaitent d'être accompagnés d'un agent territorial de leur choix afin d'optimiser la mise en œuvre pratique des enseignements.

Toutes les formations proposées par Edile peuvent être organisées soit en « inter » en un lieu central (Caen ou Paris) soit en « intra » au sein de votre collectivité.

Quelle prise en charge financière ?

Les formations suivies par les élus locaux peuvent être prises en charge selon plusieurs modes de financement : par la collectivité (commune ou intercommunalité) ou par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE).

➡ Au titre du budget formation des élus de la collectivité (ou de l'EPCI)

Les frais de formation des élus sont financés par la collectivité sur le budget formation des élus, voté par le conseil municipal (ou communautaire). Les sommes allouées à ce titre sont comprises entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction théoriques des élus de la collectivité. La collectivité est facturée par l'organisme de formation.

➡ **Au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE)** Dans ce cadre, les frais de formation sont directement pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité n'ayant rien à payer. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'inscription s'effectue directement en ligne sur le portail « [Mon compte formation](#) ».

Cette démarche peut être effectuée soit sur le site Internet officiel [moncompteformation.gouv.fr](#) soit via une application smartphone gratuite (disponible sur Google Play et App Store).

Vous souhaitez vous inscrire à l'une de nos formations ou obtenir plus de renseignements ? N'hésitez pas à nous contacter :



Christophe ROBERT
Directeur Associé
c.robort@edile.fr
Tél : 06 60 23 49 02

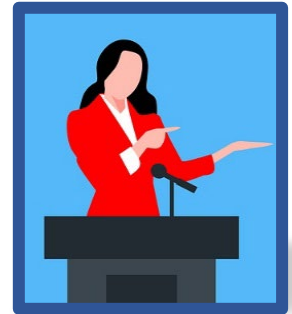


Julie RABAUX
Chargée de formation
julie.rabaux@edile.fr
Tél : 06 61 77 12 97



Présentation

La prise de parole en public fait partie du quotidien des élus, qu'il s'agisse de s'adresser à d'autres élus, à des citoyens ou à différents partenaires de la collectivité. Cet exercice nécessite de savoir maîtriser quelques clefs pour gagner en aisance, vaincre son trac afin de pouvoir délivrer un message clair et adapté à chaque situation.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Savoir préparer son discours en fonction des enjeux et du public
2. Susciter l'intérêt en captivant son auditoire
3. Clarifier ses idées au travers d'un argumentaire
4. Être en mesure de répondre à une interpellation
5. Développer sa voix et adapter sa posture selon les situations

Intervenante



Cécilia HAMEL

Formatrice et consultante en communication, Cécilia HAMEL collabore avec des publics aux parcours professionnel ou personnel très divers et dans des secteurs d'activité multiples. Le cœur de ces rencontres : savoir se connaître pour mieux se comprendre et travailler ensemble.

Organisation et financement

- Durée de 7 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 390 euros / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0405) ou par la collectivité

Présentation

Définis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), les rôles, droits et devoirs des élus municipaux font l'objet d'un cadre juridique précis. Du fonctionnement interne d'une collectivité à la gestion opérationnelle d'une équipe, il importe de connaître les attributions et les obligations de chacun pour mener avec succès ses projets.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les règles de fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal
2. Savoir identifier avec précision le « Qui fait quoi » au sein d'une équipe municipale
3. Connaître les obligations et l'étendue de la responsabilité des différents élus
4. Découvrir le cadre juridique applicable en matière de statut de l'élu(e)
5. Savoir mettre en place une méthodologie efficace pour mener à bien ses projets

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le Guide du permis de construire, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC par participant
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0303) ou par la collectivité

Présentation

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, il est indispensable que les élus maîtrisent les règles financières applicables dans leur commune, puissent lire aisément les documents qu'ils sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre. Ces exigences supposent de savoir apprécier les marges de manœuvre de la commune. Cette formation permet aux élus d'élaborer leur budget au plus juste au regard de leurs moyens et de leurs projets.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales dépenses et recettes d'une commune
2. Connaître les grands principes des finances locales et de la comptabilité publique
3. Savoir distinguer les différents documents (compte administratif, budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative)
4. Être en mesure de préparer un budget dans une collectivité
5. Anticiper les risques juridiques en matière financière

Intervenante



Alexandra BEAUGRAND

Diplômée de l'École Polytechnique de l'Université de Tours, Alexandra BEAUGRAND est cadre territoriale depuis plus de 20 ans. Son expérience de Directrice générale des services (DGS) lui permet de mettre en œuvre les évolutions juridiques impactant directement les collectivités.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0506) ou par la collectivité

Présentation

Entre prévention et répression, sollicitations croissantes des habitants, compétences des forces de l'ordre nationales et moyens contraints à l'échelon local, difficile pour les maires et leurs adjoints de cerner avec précision leurs droits et leurs obligations en matière de pouvoirs de police. Cette formation vise à permettre à chacun de s'y retrouver en mettant en œuvre les moyens les plus adaptés aux spécificités de leur territoire.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Savoir distinguer les pouvoirs de police administrative et la police judiciaire
2. Comprendre les compétences des forces de sécurité nationales et l'échelon local
3. Pourvoir rédiger un arrêté municipal de police et dresser un procès-verbal
4. Savoir adopter la meilleure attitude face à un « trouble de voisinage »
5. Découvrir le cadre juridique de la vidéoprotection et de la « Participation citoyenne »

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le Guide du permis de construire, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de

20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (Code ELU0110) ou par la collectivité

Présentation

S'il est un domaine d'interpellation fréquente des maires et des élus municipaux, c'est bien celui des troubles de voisinage. Bruits, odeurs, animaux, fumées... les habitants n'hésitent plus à se rendre directement en mairie pour faire trancher leurs litiges de voisinage. Or, s'il revient au maire d'adopter certaines mesures à titre préventif, ses pouvoirs restent cependant très limités. Le rôle des élus locaux consiste alors à savoir réorienter les habitants vers les bons interlocuteurs.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation applicables en matière de troubles de voisinage
2. Savoir identifier les troubles « anormaux » de voisinage en pratique
3. Être en mesure d'agir au titre des pouvoirs de police pour prévenir les troubles
4. Connaître les procédures de conciliation mises à la disposition des administrés
5. Maîtriser les grandes lignes des procédures contentieuses

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0604) ou par la collectivité

Présentation

La compétence en matière funéraire est exercée par les communes, les maires disposant de pouvoirs de police importants en la matière. Si le droit funéraire a été profondément modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, il n'en reste pas moins complexe. Quelles sont les différentes opérations funéraires ? Comment gérer un cimetière, des concessions et des équipements funéraires ? Quels sont les risques juridiques à éviter ? Cette formation vise à fournir les clés indispensables à la maîtrise de la législation et des obligations des communes en matière funéraire.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Connaître les principales composantes du service public funéraire
2. Maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière funéraire
3. Être en mesure de bien appliquer la réglementation funéraire écologique
4. Identifier les risques contentieux afin de sécuriser les procédures et les pratiques
5. Savoir mettre en œuvre les règles relatives aux concessions funéraires et aux reprises de sépulture

Intervenante



Alexandra BEAUGRAND

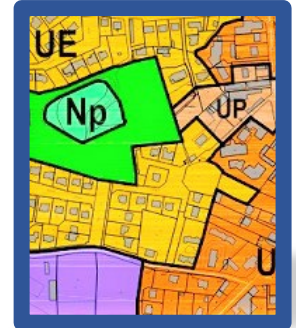
Diplômée de l'École Polytechnique de l'Université de Tours, Alexandra BEAUGRAND est cadre territoriale depuis plus de 20 ans. Son expérience de Directrice générale des services (DGS) lui permet de mettre en œuvre les évolutions juridiques impactant directement les collectivités.

Organisation et financement

- Formation de 4 heures proposée en inter
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC par participant
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIF Élus (code ELU0305) ou par la collectivité

Présentation

L'aménagement de la commune constitue une mission essentielle des élus municipaux. Celui-ci repose sur un ensemble de règles qui s'enchevêtrent et évoluent sans cesse. À partir des dernières réformes en matière d'urbanisme, les lois ALUR, ELAN, « Climat et résilience », ZAN... l'objectif de cette formation est d'acquérir les bases du droit de l'urbanisme afin de mener à bien ses projets locaux.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Comprendre les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCoT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
2. Connaître les procédures d'élaboration, de modification et de révision d'un PLU
3. Savoir distinguer les différents types d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...)
4. Mesurer les incidences fiscales et financières de l'aménagement
5. Être en mesure de développer un projet de commune attractive et durable

Intervenant



Christophe ROBERT

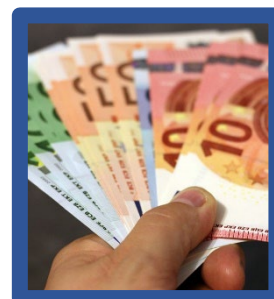
Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 7 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 390 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0301) ou par la collectivité

Présentation

Qu'est-ce que le mécénat ? Pourquoi y recourir ? Quels projets locaux peut-on financer grâce au mécénat dans une collectivité ? Comment identifier les mécènes potentiels ? Quelle procédure suivre en pratique ? C'est à ces questions que répond cette formation qui vise à permettre à chacun de s'y retrouver en mettant en œuvre les moyens adaptés à son projet.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Découvrir le cadre juridique du mécénat
2. Comprendre les motivations des mécènes potentiels
3. Connaître les différents modes de gestion du mécénat
4. Savoir définir le périmètre de son projet local
5. Être en mesure de préparer les premiers outils nécessaires à un projet de mécénat

Intervenant



Edouard RAPPAZ

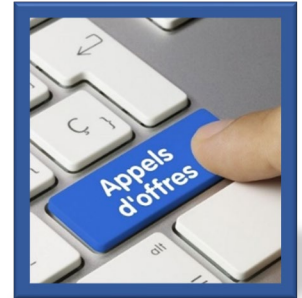
Diplômé de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Toulouse, Edouard RAPPAZ a débuté sa carrière à la Direction des Finances de la Ville de Paris. Fondateur de Mécénat Public Privé, il accompagne les acteurs publics dans leurs collectes de fonds pour les aider à financer leurs projets.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (Code ELU0506) ou par la collectivité

Présentation

Les règles applicables en matière de marchés publics ont été modifiées depuis la mise en place du Code de la commande publique en novembre 2018. De la simple commande de fournitures aux prestations de services en passant par les marchés de travaux publics, chaque marché est en effet soumis à des règles strictes qui diffèrent en fonction de son objet et de son montant. Comment correctement définir ses besoins ? Quelle procédure de publicité adopter en fonction de chaque cas ? Quels sont les risques juridiques à éviter ?



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Découvrir la nouvelle réglementation prévue par le Code de la commande publique
2. Être en mesure de définir des critères de choix adaptés en fonction de ses besoins
3. Distinguer les procédures formalisées des marchés à procédure adaptée (MAPA)
4. Choisir la procédure de publicité la mieux adaptée en fonction de ses besoins locaux
5. Savoir éviter les risques de mise en cause de la responsabilité administrative et pénale

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0501) ou par la collectivité

Présentation

Site Web, page / groupe Facebook, Twitter... Internet et les réseaux sociaux sont aujourd'hui incontournables dans la communication locale. Difficile cependant d'y voir clair dans la jungle du Web 2.0. Pourquoi communiquer sur Internet ? Quelles sont les règles juridiques à respecter ? Quelle stratégie adopter ? Comment cela fonctionne ? Quelles précautions prendre ?



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les enjeux d'une communication efficace pour sa commune
2. Connaître le cadre juridique applicable aux sites Web public
3. Savoir utiliser les compétences de chacun(e) pour bien communiquer
4. Apporter les bonnes réponses aux questions essentielles avant de se lancer
5. Être en mesure de créer un site Web pour sa commune, une page Facebook et un compte Twitter

Intervenants



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, il accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de WordPress et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.



Martine CARTIER

Conseil en communication et animatrice de communautés sur les réseaux sociaux, Martine met sa créativité et ses qualités rédactionnelles au service des projets de communication. Gérante de *Tambour de Ville*, elle conseille les collectivités dans la définition de leur stratégie Social média.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Évaluation sommative
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0403) ou par la collectivité

Présentation

L'intelligence artificielle (IA) offre de formidables opportunités pour simplifier le quotidien des élus locaux. Cette formation vise à comprendre les principes de fonctionnement de l'IA générative (IAG) et découvrir les principaux outils et cas d'usage immédiatement exploitables dans l'exercice d'un mandat local. Comment l'IA impacte-t-elle les collectivités territoriales ? Quelles sont ses limites et les précautions à prendre ? Combien ça coûte ? C'est à ces différentes questions que répond cette formation.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Comprendre les bases de l'IA générative et son cadre d'utilisation
2. Appréhender les enjeux juridiques et éthiques (RGPD, IA Act)
3. Découvrir les cas d'usage adaptés aux élus et aux collectivités territoriales
4. Acquérir des bases de « promptologie »
5. S'initier à la création de contenus assistée par l'IA

Intervenant



Olivier DEVILLERS

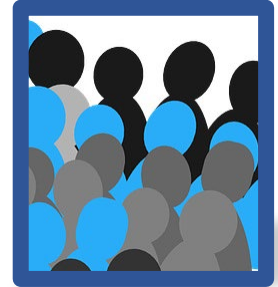
Diplômé de Science Po Paris, il a été secrétaire général d'une mairie de 5000 habitants avant de travailler pour plusieurs grandes associations d'élus (ADF, France urbaine, Avicca) sur la transition numérique des collectivités locales. Journaliste pour le quotidien *Localtis* et le mensuel *Maires de France*, il utilise au quotidien l'IA générative. Il intervient régulièrement pour les collectivités territoriales sur les sujets data et numérique.

Organisation et financement

- Durée de 3 heures en distanciel + une heure de débrief dans les 15 jours suivants
- Évaluation sommative
- Coût : 190 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0402) ou par la collectivité

Présentation

La participation citoyenne est un mode de gouvernance qui se développe dans les collectivités urbaines comme rurales. Implication des habitants, renforcement de l'acceptabilité des projets, instauration d'un climat de confiance, aide à la prise de décisions... Les atouts de la participation citoyenne sont nombreux. Mais encore faut-il savoir sortir du dogme pour mettre en place une participation citoyenne effective et guidée par l'intérêt général.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Mesurer les enjeux de la participation citoyenne dans la politique locale
2. Connaître le cadre juridique et les outils de la démocratie locale
3. Savoir mettre à profit la participation citoyenne pour l'acceptabilité des projets
4. Partager des expériences et découvrir des bonnes pratiques inspirantes
5. Concevoir une politique de participation citoyenne adaptée à son territoire

Intervenants



Julien GOUPIL

Consultant, enseignant, conférencier sur les thèmes de l'éducation à la citoyenneté et la participation citoyenne depuis plus de 15 ans, Julien GOUPIL a fondé en 2014 l'association nationale d'intérêt général *Empreintes Citoyennes* pour soutenir et valoriser les démarches citoyennes et la gouvernance des organisations.



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 3 heures en distanciel
- Évaluation sommative
- Coût : 240 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0211) ou par la collectivité

CRÉER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Mode d'emploi

Pour vous connecter à « Mon compte Élu » et mobiliser votre DIFE, il est nécessaire d'utiliser France Connect +, qui s'appuie sur une application sécurisée d'identité numérique fournie par *La Poste*. Voici la procédure à suivre pas à pas.

Conditions préalables :

- Être majeur(e)
- Posséder une pièce d'identité française en cours de validité (Carte d'identité ou passeport)
- Posséder un smartphone (Android à partir de la version 6 et iOS à partir de la version 13) et un numéro de téléphone mobile éligible.
- Se connecter sur votre compte *La Poste* ou à défaut, créer un compte *La Poste* à l'adresse : <https://moncompte.laposte.fr/>
- Disposer d'un accès à sa boîte mail

DEUX MOYENS POUR CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Pour créer votre identité numérique renforcée, deux procédures sont aujourd'hui proposées :

1. Procédure en ligne (suivre le mode d'emploi ci-après)
2. En vous rendant dans un bureau de poste

1^{er} moyen. Procédure en ligne, en autonomie, à l'adresse suivante :

<https://lidentitenumérique.laposte.fr>

Cliquer sur l'onglet jaune « **Créer votre identité numérique** » et télécharger l'application via Apple Store ou Play Store. Dorénavant, toute la procédure se réalise via votre smartphone.

The screenshot shows the homepage of the 'L'Identité Numérique La Poste' website. At the top left is the logo and name. Navigation links include 'Qu'est-ce que c'est?', 'Où l'utiliser?', 'Comment l'obtenir?', and 'Et pour les entreprises?'. On the right, there are buttons for 'Besoin d'aide' and 'Se connecter'. The main content area features a headline: 'L'Identité Numérique La Poste, le réflexe de connexion déjà adopté par 6,5 millions de personnes'. Below this is a sub-headline: 'L'Identité Numérique La Poste, c'est l'application pour sécuriser votre vie numérique et faciliter vos démarches en ligne.' A prominent yellow button says 'Créez votre Identité Numérique'. Below the button are icons for the app on the App Store and Google Play, along with a 4.4/5 star rating. A yellow arrow points from this button to the next screenshot.

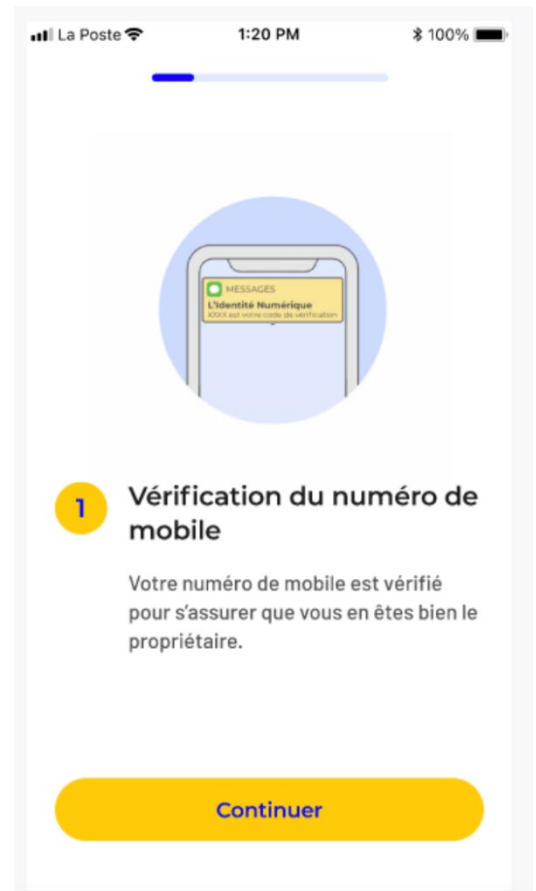
The screenshot shows the mobile app interface for 'Créer mon Identité Numérique'. It has a 'Retour' button in the top left and a close button in the top right. The main heading is 'Créer mon Identité Numérique'. Below the heading, it says 'En téléchargeant gratuitement l'application' and displays a large QR code. At the bottom, there are icons for the app on the App Store and Google Play, along with a 4.4/5 star rating. A note at the bottom indicates the average rating is based on reviews from both stores as of 26/11/24.

2^e moyen. En vous rendant en bureau de poste : les conseillers en bureau de poste peuvent vous créer votre identité numérique en quelques minutes.

VÉRIFICATION DE VOTRE IDENTITÉ

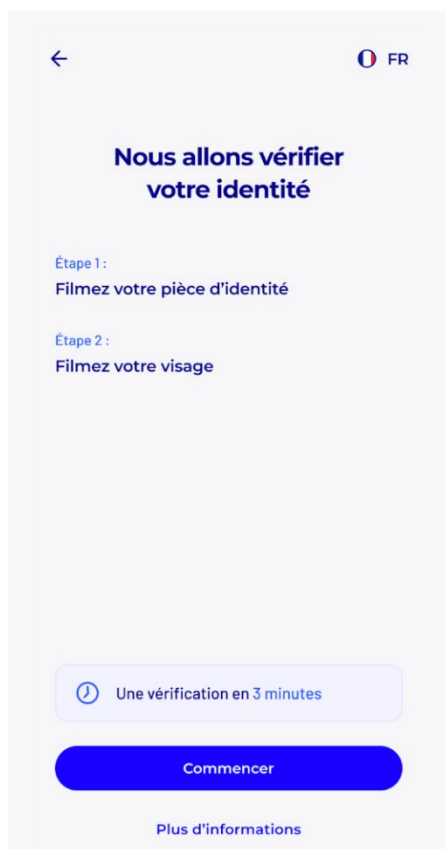
Sur votre smartphone :

- Ouvrir l'application l'identité numérique
- Se connecter à votre compte *La Poste*
- Vérifier votre numéro de téléphone



Choisir un code d'activation à 6 caractères alphanumériques (penser à bien le à conserver)

- Vérifier votre identité en filmant votre pièce d'identité et votre visage



- Attendre 24 heures que votre identité soit vérifiée
- Lorsque l'identité est vérifiée, se connecter à l'application en utilisant votre code à 6 chiffres puis définir un code d'accès

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE

- **Contactez un téléconseiller** au 09 70 81 00 50, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et samedi de 8h30 à 13h, hors jours fériés. En vous identifiant en tant qu'élu(e), vous aurez accès à un conseiller dédié, formé à vos usages.
- Consultez le tutoriel proposé par *La Poste* à l'adresse : <https://aide.lidentitenumérique.laposte.fr>

SE CONNECTER À MON COMPTE ÉLU

Pour se connecter à mon compte formation, se rendre à l'adresse :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/>

En haut à droite : **cliquer sur connexion**

Vous avez entre 14 et 30 ans, découvrez les solutions pour préparer votre avenir.

Élus, découvrez votre espace dédié.

Attention !
Votre parcours d'achat s'est davantage sécurisé avec FranceConnect+. Désormais, votre [Identité Numérique La Poste](#) vous permet de réaliser vos achats de formation. Créez-la dès maintenant pour faire vos démarches.

Identité Numérique La Poste

EN SAVOIR PLUS FERMER

Développez vos compétences

Comment ça marche ?

- Consultez vos droits
Connexion
- Trouvez votre formation
Recherche
- Faites-vous accompagner
En savoir plus
- Bénéficiez d'aides au financement

Lisa vous conseille dans votre projet professionnel

ps://identitenumerique.laposte.fr

- Une nouvelle fenêtre s'affiche alors à gauche de l'écran qui apparaît. **Cliquer sur s'identifier avec FranceConnect+**

Accueil > Connexion

← Connexion

Vos données de connexion sont strictement personnelles, veuillez à ne pas les communiquer à une autre personne.

Connexion FranceConnect+
Nouveau ! FranceConnect+ assure la sécurité de votre CPF grâce à l'Identité Numérique La Poste.

S'identifier avec FranceConnect+

Qu'est-ce que FranceConnect+ ?

OU

Connexion avec vos identifiants

Numéro de sécurité sociale

Mot de passe

Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.

ME CONNECTER

MOT DE PASSE OUBLIÉ

- Cliquer ensuite sur le bloc central l'identité numérique

Je choisis un moyen pour me connecter sur:

Mon Compte Formation

L'Identité Numérique
J'utilise l'application
L'Identité Numérique La Poste

Pourquoi je ne retrouve pas mes comptes habituels ?

impots.gouv.fr Assurance Maladie FranceConnect mobile connect et moi

FranceConnect+ est la nouvelle solution FranceConnect qui vous permet d'accéder à encore plus de démarches en ligne. Le service auquel vous souhaitez accéder nécessite l'utilisation d'un compte ayant un niveau de sécurité plus élevé.

[Comment créer une identité numérique](#)

- Renseigner votre numéro de téléphone mobile
- Cliquer sur s'identifier
- Confirmer sur l'application :
 - Ouvrir l'application
 - Cliquer sur confirmer
 - Saisir votre code secret

Retourner sur le site mon compte formation

Cliquer sur « Continuer en tant que... »

- Accepter les CGU
- Cliquer en haut à droite sur "mon compte Élu"
- Cliquer sur la barre "Recherche" = recherche de formation
- Renseigner le nom de la formation (vérifier la date)
- Sélectionner la formation organisée par EDILE
- Créer votre dossier de formation

Édile, organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales, vous accompagne dans ces démarches.

Si vous avez besoin d'aide pour créer votre identité numérique ou vous inscrire à nos formations, n'hésitez pas à contacter :



Julie RABAUX :

Tél : 06 61 77 12 97

Mail : julie.rabaux@edile.fr

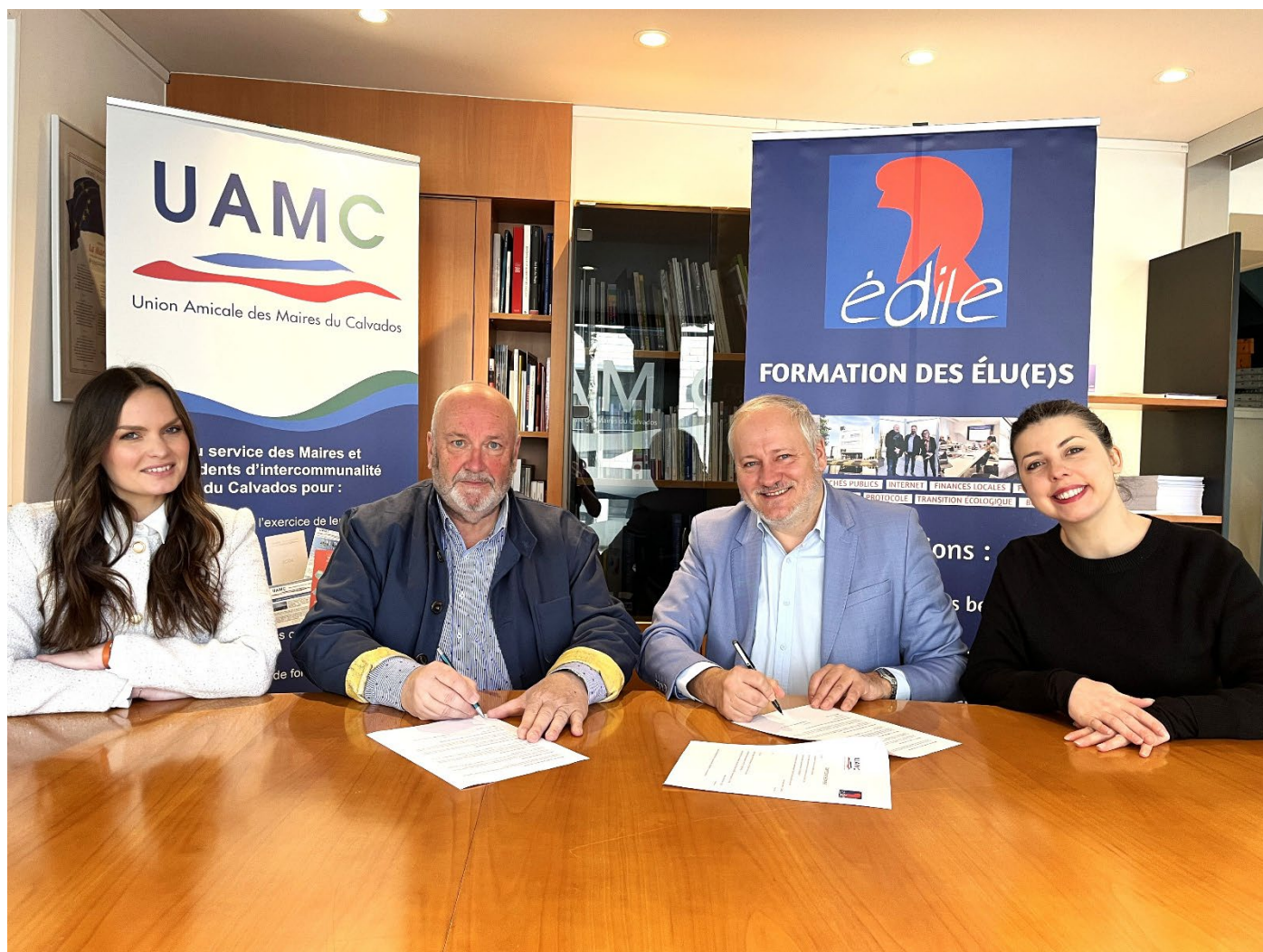


Au service des élus locaux du Calvados

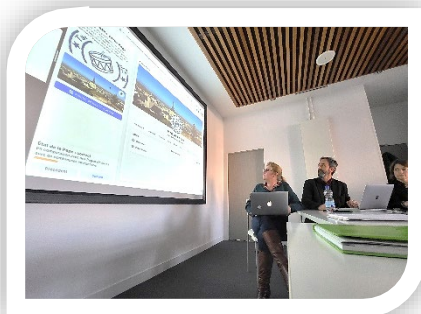
Depuis janvier 2023, Edile est partenaire officiel de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC). Ce partenariat entre nos deux structures vise à renforcer les actions de formation au service des élus locaux calvadosiens.

La complexification croissante des règles de droit dans un contexte fragile rend en effet plus que jamais indispensable la formation des élus locaux.

C'est donc ensemble, avec l'UAMC, que nous poursuivons en 2025 avec enthousiasme et détermination notre mission au service des élus locaux normands !



*Signature du renouvellement du partenariat officiel entre l'UAMC et Edile, le 6 mars 2025 à Caen. De gauche à droite sur la photo : **Mme Perle ALVES-CONDÉ** (Directrice de l'UAMC), **M. Olivier PAZ** (Président de l'UAMC), **M. Christophe ROBERT** (Directeur Edile), **Mme Julie RABAUX** (Chargée de formation Edile)*



Thème	Date	Lieu
L'urbanisme et le droit des sols	Vendredi 11 avril 2025 9h00 - 17h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
La prise de parole en public	Vendredi 18 avril 2025 9h00 - 17h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
Le B-A BA de l'urbanisme	Vendredi 25 avril 2025 9h00 - 17h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
Participation citoyenne : les clefs pour réussir	Vendredi 16 mai 2025 9h30 - 12h30	Distanciel
Les clefs de compréhension des finances locales	Vendredi 23 mai 2025 14h00 - 18h00	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
Rôles, droits et devoirs des élus	Vendredi 6 juin 2025 8h30 - 12h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
La communication institutionnelle (en période pré-électorale)	Vendredi 6 juin 2025 14h00 - 18h00	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
S'appuyer sur l'IA dans son quotidien d'élue(e)	Jeudi 12 juin 2025 9h00 - 12h00	Distanciel
Participation citoyenne : les clefs pour réussir	Vendredi 13 juin 2025 9h30 - 12h30	Distanciel
Le Maire et les troubles de voisinage	Vendredi 4 juillet 2025 8h30 - 12h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
Les pouvoirs de police spéciale	Jeudi 18 septembre 2025 14h00 - 18h00	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)
Bénéficiaire des financements européens	Vendredi 19 septembre 2025 9h00 - 17h30	Caen (Hôtel de la Communauté urbaine)

Inscription préalable obligatoire au **06 61 77 12 97**. Pour toute demande de **formation en « intra »**, au sein de votre collectivité, n'hésitez pas à nous contacter au **06 60 23 49 02**

Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS DE FORMATION

Brochure réalisée par l'Imprimerie Lemesle (Livarot).
Mars 2025. Soutenons nos entreprises locales !